



CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 21/07/2020

L'an deux mille vingt le mardi vingt et un juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme. Pascale Luguët, Présidente.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°2 - Budget primitif 2020 MARPA

Présents :

Mme LUGUET **Maire**

Mme MANDEIX **Vice-présidente**

Mme FRECHET **Déleguée**

Mme PERTHUIS, Mme TRUILHE, M BEAUMONT, Mme MANSE, Mme SADRES **Conseillers Municipaux**

M BRU, Mme COPPOLA, M FAINZANG, M NADAU **Désignés**

Absents excusés :

Mme GONZALO (donne pouvoir à M BRU), Mme MAHAIE (donne pouvoir à M NADAU)

Mme BASSI (absente excusée), M BACHOWSKI (absent excusé), Mme BENFAKIR (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	012
Nombre de procurations :	02

Rapporteur : **Mme Catherine MANDEIX**

FI N° 2020 - 32 - 002

I - Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2020 de la MARPA de Boé.

Le budget global est en suréquilibre de 6 821.03€ avec un total dépenses de 473 121.57€ et un total recettes de 479 942.60€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 374 564.59€.

La section d'investissement est en suréquilibre de 6 821.03€ avec un total dépenses de 98 556.98€ et un total recettes de 105 378.01€.

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique.

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

APPROUVER : le budget primitif 2020 de la MARPA de Boé, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Mme Nicole PERTHUIS

SIGNE

Mme Pascale Luguet